

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-4-6
Séance du vendredi 7 mars 2008

Contrats d'objectifs 2008 pour la mise en oeuvre de la politique du logement social dans le Département du Haut-Rhin (H022)

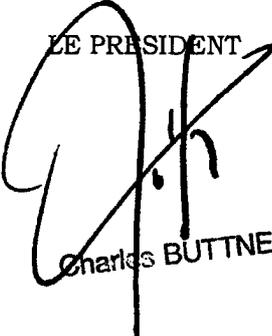
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de la répartition de l'enveloppe de 5 313 679,00 € mise à disposition du Département du Haut-Rhin pour 2008 au titre des interventions sur le parc locatif (parc public) entre les bailleurs sociaux conformément au tableau joint en annexe au rapport.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats d'objectifs avec les bailleurs sociaux suivants :
 - DOMIAL
 - SAHLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE
 - SAHLM HABITAT DES SALARIES D'ALSACE
 - OPH DE THANN
 - POLE HABITAT CENTRE ALSACE
 - OPH LA COLMARIENNE DU LOGEMENT
 - SICCE
 - COLMAR HABITAT
 - SAHLM SOMCO
 - SAHLM IMMOBILIERE 3 F ALSACE

- SAHLM NEOLIA
- SAHLM NOUVEAU LOGIS DE L'EST
- SAHLM BATIGERE NORD-EST
- OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE
- OPH DE SAINTE MARIE AUX MINES
- OPH SAINT-LOUIS HABITAT
- SEMCLOHR
- ALEOS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions